

F.F.B COMMISSION NATIONALE des JUGES et ARBITRES

EXAMEN d'ARBITRE DE LIGUE « BLACKBALL »

Introduction : idéalement les épreuves doivent se dérouler sur un week-end. La théorie le samedi (3h) et la pratique le dimanche.

Prérequis :

A l'inscription, s'assurer que les candidats ont pris connaissance du Code de l'Arbitrage et du Guide de l'Arbitre. Leur rappeler que c'est un examen et même si la formation leurs apprend à être arbitre, ils doivent impérativement connaître la règle de jeu avant !

Fournitures et matériels à prévoir :

- Théorie : le QCM
 - La grille pour répondre
 - La grille de notation pour la pratique
 - La chemise (A3) pour joindre l'ensemble du dossier à la CAL
 - Deux photos ou appareil photos si insertion directe dans le fichier Excel de nomination
 - Un ordinateur
-

DEROULEMENT des EPREUVES et COTATION

1. EPREUVE « THEORIQUE »

Cette épreuve est un QCM de 60 minutes, noté sur 180 points

Le candidat doit obtenir un score supérieur ou égal à 165 points (éliminatoire).

Toutefois si la note est inférieure, le candidat pourra repasser le test en fin de formation et essayer d'obtenir les 165 points requis.

Note aux formateurs : à l'issue des 60mn, pendant qu'un formateur fait la correction orale, un second corrige les QCM sur ordinateur pour avoir les notes directes. Il faut aussi corriger sur la feuille de réponse pour que le candidat voit où il a fait des erreurs.

2. EPREUVE « PRATIQUE »

Cette épreuve est réalisée et jugée, sur plusieurs manches arbitrées au cours d'un tournoi.

Elle est notée au total sur 120 points, concernant l'arbitrage proprement dit d'une compétition, et sur l'ensemble du comportement du candidat au cours de celle-ci

3. NOMINATIONS

- ✓ Le candidat obtient une note globale supérieure ou égale à 240/300 avec un minimum de 165/180 à la théorie, il est nommé ARBITRE DE LIGUE.
- ✓ Faire suivre un fichier Excel « nomination » par candidat à la CAL
- ✓ Suivi par le Passeport de l'Arbitre, ou par le document Excel « Rapport d'arbitrage » fournit à toutes les ligues en 2014 par le responsable de l'arbitrage à la CSNB, la CAL pourra plus facilement renouveler les cartes d'arbitres (tous les 3 ans) et proposer des arbitres au module II, le niveau Fédéral.